



FEDERATION
OF CANADIAN
MUNICIPALITIES

FÉDÉRATION
CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS

Budget fédéral 2024

Analyse de la FCM

Avril 2024

Table des matières

▶ Faits saillants	3
▶ Principaux engagements budgétaires	5
Infrastructures municipales.....	5
Logement abordable	8
Itinérance	11
Collectivités rurales, éloignées et nordiques.....	13
Sécurité publique et bien-être communautaire.....	14



Faits saillants

La vice-première ministre et ministre des Finances, l'Honorable Chrystia Freeland, a déposé le Budget fédéral 2024 à la Chambre des communes le mardi 16 avril.

Dans sa [réponse](#), la FCM a salué le budget 2024 comme « une étape prometteuse pour soutenir la croissance et s'attaquer à l'itinérance » tout en s'engageant à « accroître (ses) démarches afin qu'une discussion intergouvernementale soit tenue à propos d'un nouveau modèle de financement pour les gouvernements de proximité qui améliorera la vie des Canadiennes et des Canadiens de manière concrète ».

À l'approche du budget 2024, les principales priorités de la FCM étaient les suivantes : les infrastructures, en particulier un financement à court terme pour les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et les installations communautaires, culturelles et récréatives; l'itinérance; la résilience climatique; et obtenir du gouvernement fédéral l'engagement de convoquer une discussion sur un cadre de croissance municipale. Le budget a donné suite aux deux premières en prévoyant de nouveaux investissements importants dans les infrastructures municipales et un financement essentiel à court terme pour lutter contre l'itinérance. Le budget a également inclus des **mesures de soutien aux municipalités rurales** comme l'avait demandé la FCM, notamment par une augmentation du crédit d'impôt pour les pompiers volontaires et l'annulation des prêts étudiants pour les professionnels de la santé qui choisissent d'exercer dans les collectivités rurales et nordiques.

Le budget 2024 n'a pas bonifié le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) comme le demandait la FCM. Bien que le gouvernement fédéral ait pris des mesures importantes récemment en matière d'adaptation climatique en établissant sa Stratégie nationale d'adaptation et en accordant à même celle-ci des fonds à la FCM pour soutenir la résilience climatique locale par l'intermédiaire du Fonds municipal vert, il n'en demeure pas moins que les municipalités ne sont toujours pas outillées pour protéger leurs résidents contre les dérèglements climatiques comme les inondations et les incendies de forêt. Le FAAC constitue pour les municipalités une source de financement indispensable des infrastructures afin de faire face aux risques climatiques locaux, et la FCM continuera à réclamer un financement fédéral suffisant et à long terme pour leur permettre de s'adapter aux changements climatiques.

Le budget 2024 comprend 53 nouvelles mesures conçues pour accroître l'offre de logements et améliorer l'abordabilité du logement. La plupart de ces engagements ont été soulignés dans le document [Résoudre la crise du logement : Plan du Canada sur le logement](#). Ce plan, dévoilé le 12 avril par le premier ministre, comprend trois objectifs généraux : construire plus de logements, faciliter l'accès à la propriété ou à la location et aider les Canadiennes et les Canadiens qui n'ont pas les moyens d'être propriétaires de leur habitation. La FCM [a accueilli favorablement](#) ce plan, qui nous est apparu comme étant complet et sérieux pour s'attaquer à la crise du logement. Tablant sur la collaboration intergouvernementale et des mesures fédérales récentes (par exemple, le Fonds pour accélérer la construction de logements), le plan invite les municipalités à prendre de nouvelles mesures pour stimuler la construction de logements, tant en accélérant la cadence de développement qu'en modernisant les plans d'urbanisme afin de faciliter la densification. À cette fin, le gouvernement fédéral a inclus des conditions liées à sa politique du logement dans les nouveaux programmes fédéraux de financement des infrastructures. Les détails de ces conditions figurent ci-dessous, ainsi que les engagements du budget 2024 en matière de logement qui ont le plus d'incidences sur les municipalités.

ANALYSE DU BUDGET FÉDÉRAL DE 2024

Les mesures positives contenues dans le budget 2024 sont des progrès significatifs, mais elles ne devraient pas éclipser le besoin immédiat pour une discussion nationale sur la modernisation du modèle de financement des municipalités. Au fur et à mesure que le pays continue de croître, il est important de fournir aux gens les infrastructures et les services municipaux dont ils ont besoin. La FCM demande au gouvernement fédéral de réunir tous les ordres de gouvernement afin de négocier un nouveau cadre de croissance municipale qui offrirait des revenus prévisibles et à long terme aux collectivités.



Principaux engagements budgétaires

Infrastructures municipales

Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement

- Le budget 2024 propose de verser 6 milliards de dollars sur 10 ans, à compter de 2024-2025, à Infrastructure Canada pour lancer le nouveau Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement. Le fonds accélérera la construction et l'amélioration d'infrastructures d'approvisionnement en eau, de traitement des eaux usées, d'évacuation des eaux pluviales et de gestion des déchets solides essentielles au logement. Ces travaux auront une incidence directe sur la création de nouveaux logements et favoriseront la densification. Ce fonds sera composé des éléments suivants :
 - Un financement de 1 milliard de dollars directement à la disposition des municipalités pour répondre aux besoins urgents en matière d'infrastructures directement liées à l'offre de logements.
 - Un financement de 5 milliards de dollars pour des ententes avec les provinces et les territoires à l'appui des priorités à long terme. L'accès à ce financement sera réservé aux provinces et aux territoires qui s'engagent à prendre les mesures clés suivantes pour accroître l'offre de logements :
 - Légaliser davantage d'options de logement en adoptant des zonages qui permettent la construction de quadruplex de plein droit ainsi qu'un plus grand nombre d'autres types d'immeubles multiplex, y compris des duplex, des triplex, des maisons en rangée et des immeubles à logements multifamiliaux.
 - **Appliquer un gel de trois ans sur l'augmentation des redevances d'aménagement à partir du 2 avril 2024 pour les municipalités dont la population est supérieure à 300 000 habitants.**
 - Adopter les modifications à venir du Code national du bâtiment afin d'appuyer des options de logements plus accessibles, abordables et respectueuses du climat.
 - Donner une approbation préalable pour la construction de logements respectant les conceptions figurant dans le catalogue de conception de logements du gouvernement, qui sera publié bientôt.
 - Mettre en œuvre les mesures prévues dans la Charte des droits des acheteurs d'une propriété et la Charte des droits des locataires, qui seront publiées bientôt.
 - Les provinces auront jusqu'au 1^{er} janvier 2025 pour conclure une entente et les territoires, jusqu'au 1^{er} avril 2025. **Si une province ou un territoire ne conclut pas d'entente dans les délais prescrits, sa part du financement sera transférée au volet municipal.** Le gouvernement fédéral

collaborera avec les gouvernements territoriaux pour s'assurer que les mesures prévues dans leurs ententes répondent à leurs besoins particuliers. Afin de garantir que ce financement atteint les communautés de toutes tailles et de tous les besoins, **les provinces doivent consacrer au moins 20 % de leur financement fondé sur des ententes avec des communautés rurales, autochtones et nordiques.**

- La FCM a accueilli favorablement l'annonce du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, constatant que le gouvernement a ainsi répondu à nos démarches durant la période précédent le budget 2024. Ces dernières semaines, dans le cadre de notre campagne *Mise à jour nécessaire*, nous avons intensifié nos demandes d'investir dans les infrastructures pour soutenir la croissance, construire de nouveaux logements et assurer à la population canadienne la qualité de vie à laquelle elle s'attend. Bien que les sommes annoncées soient inférieures à ce que la FCM demandait, cet engagement représente un important progrès alors que le gouvernement fédéral doit faire face à des restrictions budgétaires accrues. Avant cette annonce, le gouvernement fédéral avait laissé entendre que le budget 2024 pourrait ne pas inclure de nouveaux investissements dans les infrastructures municipales.
- Le financement annoncé suscite cependant des réserves sous certains aspects:
 - **Gel des redevances d'aménagement** : la proposition de gel pendant trois ans de l'augmentation des redevances d'aménagement dans les villes de plus de 300 000 habitants obligera ces dernières à compenser le manque à gagner prévu par le biais des impôts fonciers ou d'autres sources. Le pays compte une trentaine de villes de plus de 300 000 habitants, dont la moitié environ, en Ontario. La part des recettes propres tirées des redevances d'aménagement varie considérablement d'une région à une autre du pays, et c'est en Colombie-Britannique- et en Ontario qu'elle est la plus élevée. La FCM travaillera avec les municipalités membres afin de bien comprendre les impacts financiers de ce changement proposé et insistera pour que les gouvernements fédéral et provinciaux combleront les pertes, au besoin. Cette modification de politique proposée met en relief encore une fois la nécessité d'une réforme structurelle du mode de financement des municipalités par le biais d'un nouveau cadre de croissance municipale. Confrontées à la pression accrue de la croissance démographique, les municipalités ont un choix limité d'outils de revenus (principalement les impôts fonciers et les droits d'aménagement) pour financer les infrastructures nécessaires à cette croissance. La FCM demande aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de se concerter afin de mettre au point un modèle de financement durable qui favorisera la construction des logements requis.
 - **Envergure et calendrier du financement** : le gouvernement fédéral a l'intention d'échelonner sur 10 ans les 5 milliards de dollars du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement qui doivent être mis en œuvre par le biais d'accords avec les provinces et les territoires. Même en tenant compte du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (2,4 milliards de dollars par an) et du Fonds permanent pour le transport en commun (3 milliards de dollars par an), ce financement est inférieur à ce que la FCM a demandé dans son mémoire préalable au budget 2024. Ce document contenait des recommandations relatives à la prochaine vague de programmes d'infrastructures ainsi que des précisions sur le plan de travail sur le cadre de croissance municipale que nous présenterons sous peu.

- **Accent mis sur les infrastructures liées aux logements :** la FCM s'inquiète que les municipalités aient à utiliser ces fonds uniquement pour les infrastructures liées à la croissance. Les municipalités n'ont pas encore rattrapé les retards d'entretien accumulés des infrastructures existantes et ont besoin de ressources financières suffisantes afin d'investir dans la gestion des infrastructures. Cette approche s'inscrit par ailleurs dans la tendance plus large qu'est en train d'adopter le gouvernement fédéral à l'égard du financement des infrastructures municipales. Le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) reste la seule source de financement fédéral dont peuvent se servir avec souplesse les municipalités pour répondre à un large éventail de priorités en matière d'infrastructures. La FCM continuera de réclamer le renouvellement du FDCC afin de permettre aux municipalités d'investir dans le renouvellement des actifs existants. Selon l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada (IPEC) effectuée en 2020 par Statistique Canada, 14 % des infrastructures municipales de traitement des eaux usées et de transport sont actuellement en « mauvais » ou « très mauvais » état et doivent être immédiatement réparées ou remplacées. Les données de l'enquête sur les IPEC montrent que le coût du remplacement ou de la remise en état de tous les actifs municipaux actuellement en « mauvais » ou « très mauvais » état était de l'ordre de 170 milliards de dollars en 2020.
- **Présence fédérale accrue dans le domaine municipal :** le budget 2024 constitue la plus récente des mesures prises par le gouvernement fédéral pour intervenir dans la planification territoriale à l'échelle municipale. Bien que la densification présente de nombreux avantages stratégiques et que les municipalités s'emploient, dans ce but, à prendre des mesures pour réformer les règlements de zonage, des exigences imposées par les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent nuire à l'autonomie et au processus décisionnel municipaux. La FCM continue de s'opposer à des exigences similaires dans le cadre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) et communiquera avec le gouvernement fédéral afin de mieux comprendre les détails de cette mesure proposée.

Amélioration écoénergétique des bâtiments municipaux

- Le budget 2024 propose d'accorder 500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, à Infrastructure Canada afin d'appuyer davantage de projets dans le cadre du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs.
- La prolongation de l'actuel volet Bâtiments verts et inclusifs est la bienvenue, mais elle n'est pas à la hauteur des 500 millions de dollars par an, pendant les 10 prochaines années à compter de 2024-2025, que demandait la FCM pour les infrastructures municipales communautaires, culturelles et récréatives.
- Dans les recommandations de la FCM pour la stratégie fédérale en matière de bâtiments verts, nous avons demandé au gouvernement fédéral d'accorder la priorité, en ce qui a trait aux fonds publics, à la rénovation des bâtiments municipaux et communautaires qui servent à fournir des services publics.
- Ce programme complète celui auparavant nommé Rénovation de bâtiments de loisirs du Fonds municipal vert.

Fonds pour accélérer la construction de logements

- En mars 2023, le gouvernement a lancé le Fonds pour accélérer la construction de logements de 4 milliards de dollars afin de collaborer avec les municipalités en vue d'accélérer la création d'au moins 100 000 nouveaux logements dans l'ensemble du Canada. Dans le cadre de 179 ententes signées à ce jour, le gouvernement a promis près de 4 milliards de dollars afin de stimuler la construction de 750 000 logements dans l'ensemble du pays au cours de la prochaine décennie.
- Poursuivant sur cette lancée, le budget 2024 propose d'accorder un montant supplémentaire de 400 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2024-2025, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, afin de bonifier le Fonds pour accélérer la construction de logements. Ce financement permettra d'accélérer la construction de 12 000 nouveaux logements au cours des trois prochaines années.
- La FCM s'est également réjouie du complément prévu pour le Fonds visant à accélérer la construction de logements (FACL). Les fonds du FACL apportent un financement indispensable pour les infrastructures et aident les municipalités à moderniser leurs politiques et processus d'aménagement du territoire afin de réduire les délais d'aménagement et d'augmenter l'offre de logements. La FCM a réussi à obtenir l'inclusion d'un volet rural dans le Fonds pour accélérer la construction de logements. Nous avons été heureux de constater que plus du tiers (soit plus de 60 collectivités) des accords de financement signés jusqu'ici dans le cadre du FACL sont pour des municipalités rurales ou de petites tailles. La FCM travaillera avec le gouvernement fédéral à la mise en œuvre de ce nouveau financement afin de veiller à ce que les municipalités n'aient pas besoin de présenter une nouvelle demande de financement au programme et que les municipalités rurales et de petites tailles reçoivent une partie de ces fonds.

Logement abordable

Fonds d'acquisition de terrains publics

- Le budget 2024 comprend une série de nouvelles mesures pour mettre à profit des terrains publics appartenant au gouvernement fédéral, aux provinces, aux territoires, aux municipalités et aux entités publiques, y compris les sociétés d'État comme Postes Canada, afin d'y construire des logements. L'approche proposée tire parti de la capacité du gouvernement fédéral à acquérir des terrains publics pour la construction de logements et à en conserver la propriété à perpétuité, de façon à contribuer à en assurer le caractère abordable à long terme. Cette approche offre un potentiel important pour développer des logements hors marché et à but non lucratif très abordables, parallèlement à des logements du marché abordables. Le gouvernement fédéral estime que ces mesures pourraient aider à créer jusqu'à 250 000 logements.
- Plus important encore pour les municipalités, le budget 2024 propose de créer un nouveau Fonds d'acquisition de terrains publics doté d'une enveloppe de **500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour acheter des terres à d'autres ordres de gouvernement, y compris des municipalités**, afin de développer des logements durables dans les catégories « marché » et « hors marché ».
- La FCM collaborera avec Infrastructure Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Travaux publics et Approvisionnement Canada et la Société immobilière du Canada afin de s'assurer que la conception du Fonds d'acquisition de terrains publics convienne aux municipalités et que d'autres mesures complémentaires, telles que la nouvelle banque de terrains publics et le nouvel outil de

cartographie géospatiale proposés ainsi que la création d'un conseil d'action sur les terrains publics, soient élaborées en tenant compte de la perspective des municipalités.

Logements hors marché : Fonds pour le logement abordable et Initiative pour la création rapide de logements

- Pour permettre de construire et de conserver plus de logements abordables, le budget 2024 propose d'accorder : un financement de 976 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 24 millions de dollars par année par la suite afin de permettre à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de lancer, par l'intermédiaire du Fonds pour le logement abordable (antérieurement, le Fonds national de co-investissement pour le logement), un nouveau volet de création rapide de logements (basé sur l'antérieure Initiative pour la création rapide de logements) en vue de construire des logements très abordables, y compris des logements supervisés et des refuges pour les plus vulnérables.
- La FCM se félicite que le budget 2024 reconnaissse que les investissements dans le logement hors marché sont essentiels pour garantir à tous les Canadiens des logements adéquats et abordables. À l'heure actuelle, la taille du parc de logements hors marché du Canada n'est que de la moitié de la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Canada doit accroître considérablement le nombre de logements construits et appartenant à des intérêts non privés afin de résoudre véritablement le problème de pénurie de logements abordables pour l'ensemble de la population canadienne à long terme.
- La FCM a soutenu la mise sur pied de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) et a contribué à sa conception. Elle a milité pour que les municipalités obtiennent des affectations directes (une première pour un programme fédéral de logement), et a salué ce programme pour son efficience et son efficacité. Nous attendons encore les détails de la mise en œuvre du volet pour la construction rapide de logements et des éléments de conception de l'ICRL qui seront conservés, notamment les affectations directes.

Logements hors marché : Fonds canadien de protection des loyers

- Le budget 2024 propose de verser 477,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et 147,8 millions de dollars par année par la suite, pour lancer le nouveau Fonds canadien de protection des loyers de 1,5 milliard de dollars, qui sera administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, afin de préserver le parc de logements abordables au Canada. Le fonds offrira 1 milliard de dollars en prêts et 470 millions en contributions afin d'aider les fournisseurs de logements abordables à acquérir des logements et à maintenir les loyers à un niveau stable pendant les décennies à venir, dans le but d'éviter la reconversion de ces logements en condos hors de portée ou en logements de luxe. Ce nouveau Fonds sera codirigé et cofinancé par le gouvernement fédéral et d'autres partenaires. Ce programme aidera à mobiliser des investissements et du financement du secteur caritatif, du secteur privé et d'autres ordres de gouvernement.
- La FCM demande depuis de nombreuses années d'investir dans un fonds d'acquisition de logements afin de protéger les logements locatifs de la « rénoviction » et de la conversion. Nous perdons les logements abordables plus rapidement que nous ne pouvons en construire de nouveaux. C'est ainsi qu'entre 2016 et 2021, le Canada a perdu 370 000 logements d'un loyer inférieur à 1 000 dollars par mois.

ANALYSE DU BUDGET FÉDÉRAL DE 2024

- La FCM et des organismes du secteur du logement demandaient au moins 2,5 milliards de dollars en subventions et en prêts à faible taux d'intérêt fédéral. Ce fonds d'acquisition de logements était nécessaire, car il offre la possibilité de préserver des logements locatifs abordables du marché et de les transférer à des fournisseurs de logements hors marché de façon à protéger les locataires et les loyers peu élevés. Voilà pourquoi, dans sa [réaction](#), la FCM a qualifié cette annonce de point de départ important.
- Les détails de mise en œuvre de ce Fonds ne sont pas encore accessibles, notamment pour ce qui est de l'admissibilité. La FCM collaborera avec le gouvernement fédéral pour assurer l'admissibilité des initiatives municipales actuelles et futures d'acquisition de logements (celles, par exemple, de Toronto et de Montréal).

Programme de prêts pour la construction d'appartements

- Le budget 2024 propose un complément de 15 milliards de dollars au Programme de prêts pour la construction d'appartements afin de construire un minimum de 30 000 appartements. Le programme fait également l'objet de modifications, dont la prolongation de la durée des prêts, un accès élargi aux étudiants et aux personnes âgées, ainsi qu'une nouvelle approche de portefeuille et un processus accéléré pour les constructeurs. Comme le précise le guide actuel du programme, les emprunteurs admissibles sont les promoteurs privés, les promoteurs à but non lucratif et les municipalités. En outre, le nouveau programme Bâtir au Canada mettra à la disposition des provinces et des territoires l'actuel programme de prêts à la construction d'appartements de 55 milliards de dollars afin de financer leurs plans d'habitation. Pour accéder au financement, les provinces et les territoires devront respecter les critères établis dans le cadre d'un programme de la Colombie-Britannique, BC Builds, dont s'inspire le programme fédéral.
- Le PPCA est l'ancienne initiative de Financement de la construction de logements locatifs (FCLL). La FCM avait déjà demandé au gouvernement fédéral d'actualiser ce programme, en critiquant les résultats de celui-ci en matière d'abordabilité et de capacité à créer une offre de logements pour les personnes à faible revenu. Dans cette annonce, il a été précisé qu'une plus grande latitude sera accordée au chapitre des critères liés au coût abordable, à l'efficacité énergétique et à l'accessibilité. Ce changement, ainsi que les fonds supplémentaires destinés à soutenir les programmes provinciaux dans le cadre du programme Bâtir au Canada, indique que l'accent est mis sur le locatif de façon générale. Certes, les besoins de logements locatifs sont importants, mais la FCM continuera de réclamer des investissements supplémentaires pour le logement afin de soutenir les logements sociaux et les logements supervisés pour les personnes à faibles revenus et ceux qui risquent de sombrer dans l'itinérance ou qui sont déjà dans cette situation. De plus, le programme Bâtir au Canada pourrait avoir des répercussions sur les municipalités, car il doit permettre de réduire les délais de construction à 12 ou 18 mois au maximum. La FCM collaborera avec le gouvernement fédéral à la mise en œuvre de ce programme.

Logements accessoires

- Dans le budget 2024, le gouvernement propose de verser 409,6 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour l'établissement d'un nouveau programme canadien de prêt pour la construction d'un logement accessoire, ce qui permettra aux propriétaires d'avoir accès à 40 000 \$ en prêts à faible intérêt pour ajouter des logements accessoires à leur maison. Les détails de ce programme seront annoncés dans les prochains mois.
- Le budget 2024 annonce que le gouvernement entend apporter des changements ciblés aux règles de l'assurance hypothécaire afin d'encourager la densification et de favoriser le bon fonctionnement du

marché du financement à l'habitation, en permettant aux propriétaires d'ajouter des unités à leur maison. Le gouvernement tiendra des consultations avec des parties prenantes au sujet des modifications proposées aux règlements, notamment en ce qui concerne le refinancement, le maximum du prêt, le prix maximal des propriétés et d'autres règles s'appliquant à l'assurance hypothécaire lorsque les propriétaires ajoutent des logements.

Taxer les terrains vacants pour stimuler la construction

- Le budget 2024 a annoncé que le gouvernement envisagera une nouvelle taxe sur les terrains vacants zonés résidentiels et lancera des consultations à ce sujet plus tard cette année.
- Dans certaines provinces, les municipalités peuvent déjà taxer les terrains vacants et les propriétés résidentielles inoccupées ou sous-utilisées. L'imposition des terrains vacants est une source importante de revenus pour les municipalités. Plutôt qu'une taxe administrée par le gouvernement fédéral, les municipalités de toutes les provinces devraient avoir l'autorité de taxer les terrains vacants en vertu de leur régime d'imposition foncière. L'imposition des terrains vacants est un exemple des outils de revenus que les municipalités souhaitent voir ajouter ou améliorer et que défend la FCM dans ses démarches pour l'adoption d'un cadre de croissance municipale.
- La FCM participera aux consultations fédérales sur l'imposition des terrains vacants et consultera ses membres et les associations provinciales et territoriales dans le cadre de ce processus.

Itinérance

Hausse des fonds du programme Vers un chez-soi

- Dans le budget 2024, le gouvernement propose de fournir un financement supplémentaire de 1,04 milliard de dollars sur quatre ans, à compter de 2024-2025, à Infrastructure Canada pour Vers un chez-soi : La stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, comme suit :
 - Un financement de 1,0 milliard de dollars sur quatre ans, à compter de 2024-2025, pour stabiliser le financement dans le cadre du programme. Étant donné la nature persistante de cette problématique, cet investissement témoigne de la volonté du gouvernement d'appuyer les organismes qui font un travail crucial dans l'ensemble du pays pour prévenir et réduire l'itinérance. De cet investissement, 50 millions de dollars seront consacrés à l'accélération de la réduction de l'itinérance au niveau communautaire. Cet investissement aidera les communautés de partout au Canada à adopter les pratiques exemplaires et les leçons tirées d'autres administrations afin de réduire le temps nécessaire pour transférer les individus et les familles dans des logements plus stables.
 - Un financement de 250 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour régler le problème urgent des campements et de l'itinérance sans abri. En retour de ce financement, les provinces et les territoires devront réaliser des investissements égaux à ceux du gouvernement fédéral, ce qui portera le montant total à 500 millions de dollars. Ces sommes aideront les communautés à intensifier leurs efforts afin de former de la main-d'œuvre spécialisée en itinérance apte à faire face aux expériences propres aux personnes vivant dans l'itinérance à l'extérieur des refuges, y compris celles qui vivent dans des campements, et pour rénover et

construire plus de refuges et de centres d'hébergement de transition pour les personnes qui en ont besoin.

- Les investissements annoncés répondent directement aux recommandations de la FCM pour le budget 2024, et la FCM salue ces investissements cruciaux pour lutter à court terme contre l'itinérance. En plus de demander la hausse à court terme des fonds du programme Vers un chez-soi, la FCM avait aussi demandé d'assurer la pérennité de ce programme. La FCM continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral pour faire avancer les investissements à plus long terme dans le domaine du logement et de la lutte contre l'itinérance, y compris un programme de logements supervisés et le financement des services de soutien connexes dans l'objectif de mettre fin à l'itinérance chronique.
- La FCM souhaite obtenir des informations supplémentaires sur la conception et la mise en œuvre de l'enveloppe de 500 millions de dollars (250 millions de dollars pour la part fédérale) destinée à aider les collectivités à faire face aux campements. La FCM craint que les négociations fédérales-provinciales-territoriales ne retardent la mise en œuvre de ce financement, dont ont besoin de toute urgence les collectivités de toutes tailles partout au pays.
- Dans le contexte du cadre de croissance municipale souhaité, la FCM demande un plan fédéral-provincial-territorial-municipal complet pour mettre fin à l'itinérance chronique. En identifiant clairement les rôles et les responsabilités, ce plan permettra d'obtenir de meilleurs résultats pour la population canadienne, de réduire les dépenses publiques globales consacrées à l'itinérance et d'alléger la pression financière qui pèse sur les gouvernements de proximité.

Soutien aux demandeurs d'asile

- Dans le budget 2024, le gouvernement propose de verser 1,1 milliard de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour prolonger le Programme d'aide au logement provisoire.
- Compte tenu des pressions croissantes exercées sur les municipalités par l'afflux de demandeurs d'asile au cours des deux dernières années, la FCM se félicite des investissements supplémentaires dans le Programme d'aide au logement provisoire (PALP) lequel s'est révélé d'une grande utilité aux municipalités pour répondre aux besoins immédiats des demandeurs d'asile. Cet engagement avait été recommandé par la FCM.
- Les fonds accrus pour le PALP sont assortis de la condition suivante, soit que les provinces et les municipalités investissent dans des solutions de logement transitoire permanent pour les demandeurs d'asile. Bien que les logements de transition pour les demandeurs d'asile soient nécessaires pour rétablir la capacité des refuges temporaires, la FCM travaillera avec les municipalités bénéficiaires du PALP afin de mieux comprendre les incidences de cette condition.
- La FCM se félicite également de l'engagement du gouvernement fédéral à collaborer avec tous les ordres de gouvernement pour trouver des solutions à long terme afin d'éviter que des demandeurs d'asile ne sombrent dans l'itinérance. Toutefois, la FCM a relevé des formulations préoccupantes dans le budget 2024, affirmant que la fourniture de logements aux demandeurs d'asile relève uniquement de la compétence des municipalités et des provinces. Cela pourrait avoir des conséquences sur les négociations avec le gouvernement fédéral relatives à la mise sur pied d'un système fédéral de réinstallation des demandeurs d'asile à long terme.

Collectivités rurales, éloignées et nordiques

Crédit d'impôt pour les pompiers volontaires

- Dans son budget 2024, le gouvernement a annoncé son intention de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de bonifier les crédits d'impôt, qui passeront de 3 000 \$ à 6 000 \$, pour reconnaître le rôle important joué par ces volontaires pour la sûreté et la sécurité de la population canadienne. La bonification des crédits d'impôt permettra à ces volontaires essentiels de récupérer jusqu'à 450 \$ de plus sur leurs impôts, à un coût estimé pour le gouvernement de 105 millions de dollars sur six ans, à compter de 2023-2024.
- En septembre 2023, le Conseil d'administration de la FCM a approuvé une résolution intitulée Augmenter le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires et les volontaires en recherche et sauvetage. Cette résolution demandait au gouvernement fédéral d'augmenter le crédit d'impôt de 3 000 \$ à 10 000 \$, en reconnaissance des contributions inestimables et indispensables des pompiers volontaires et des volontaires en recherche et sauvetage de tout le pays.

Soins de santé

- Dans le budget 2024, le gouvernement annonce qu'il entend apporter des modifications à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* afin d'élargir de façon permanente la portée du programme d'exonération de remboursement du prêt d'études à un plus grand nombre de spécialistes de la santé et des services sociaux travaillant dans des communautés rurales et éloignées. Cette mesure complète la nouvelle exonération de remboursement du prêt d'études accordée au personnel éducatif de la petite enfance des collectivités rurales et éloignées et celle étendue récemment aux médecins et au personnel infirmier des communautés rurales et éloignées.
- Au chapitre du personnel des soins de santé, les municipalités rurales du Nord sont aux prises avec des taux de rotation et de départ élevés, ainsi qu'avec des problèmes d'attraction et de rétention. Bien que ce problème ne touche pas uniquement les régions rurales et nordiques, il est particulièrement aigu dans ces régions.
- En mars 2024, le Forum des régions nordiques et éloignées de la FCM a adopté des recommandations invitant le gouvernement fédéral à prendre des mesures relevant de ses champs de compétence afin de remédier à la grave pénurie de professionnels de la santé dans les collectivités nordiques et éloignées.

Infrastructures

- Le gouvernement fédéral exige qu'au moins 20 % des 5 milliards de dollars du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement qui seront versés aux provinces et aux territoires soient distribués aux collectivités nordiques, rurales et autochtones.
- À 100 millions de dollars par an pendant 10 ans, cela représente un montant inférieur aux 250 millions de dollars par an demandés par la FCM pour les infrastructures rurales et nordiques. Toutefois, la FCM se réjouit qu'un montant ait été réservé pour les collectivités rurales et nordiques dans le cadre de ce nouveau Fonds.
- La FCM collaborera avec le gouvernement fédéral à la conception du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement d'une enveloppe globale de 6 milliards de dollars, ainsi qu'au

renouvellement du Fonds pour le développement des collectivités du Canada et à la conception du Fonds permanent pour le transport en commun, afin de veiller à ce que ces programmes soient accessibles aux collectivités rurales et nordiques et répondent à leurs besoins.

Sécurité publique et bien-être communautaire

Vols de véhicules

- Le budget 2024 annonce que le gouvernement entend apporter des modifications au Code criminel afin de fournir des outils supplémentaires aux organismes d'application de la loi et à la procuration pour lutter contre le vol d'automobile. En voici quelques exemples :
 - Nouvelles infractions criminelles liées au vol d'automobile impliquant le recours à la violence ou des liens avec le crime organisé, à la possession ou à la distribution d'un appareil électronique ou numérique aux fins de vol d'automobile et au recyclage de produits de la criminalité au profit d'une organisation criminelle.
 - Un nouveau facteur aggravant applicable à la détermination de la peine lorsqu'il est prouvé que le délinquant a utilisé un jeune pour perpétrer une infraction au Code criminel.
 - Le budget 2024 annonce également l'intention du gouvernement de modifier la Loi sur la radiocommunication afin de réglementer la vente, la possession, la distribution et l'importation des appareils utilisés pour voler des voitures. Ces modifications permettront aux organismes d'application de la loi de retirer du marché canadien les appareils que l'on utiliserait pour voler des automobiles.
- Les mesures annoncées dans le budget 2024 pour lutter contre les vols de véhicules s'appuient sur les annonces faites précédemment cette année en marge du sommet national sur le vol de véhicules. Durant ce sommet, le gouvernement fédéral avait annoncé un financement de 28 millions de dollars à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et de 15 millions de dollars pour renforcer les efforts d'application de la loi. Ces plus récentes mesures laissent entrevoir que le gouvernement fédéral a l'intention d'adopter des modifications au Code pénal et de nouveaux règlements sur l'importation et l'utilisation des technologies utilisées pour voler des véhicules. La FCM n'a pas demandé précisément ces changements, mais elle appuie de façon générale l'engagement soutenu du gouvernement fédéral à lutter contre les vols de véhicules. Étant donné la hausse croissante des vols de véhicules et de la gravité des risques qu'ils représentent pour la sécurité publique, la FCM continuera à demander au gouvernement fédéral de prendre des mesures urgentes sur ce plan.

Lutte contre la crise des surdoses d'opioïde

- Le budget 2024 propose un financement de 150 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, à Santé Canada pour un Fonds de traitement d'urgence, qui sera offert aux municipalités et aux communautés autochtones afin d'offrir une intervention rapide pour faire face aux besoins émergents et essentiels liés à la crise des opioïdes.
- Les nouveaux fonds accordés à Santé Canada pour l'établissement de ce Fonds de traitement d'urgence nécessité par la crise des opioïdes répond en partie à la recommandation de la FCM d'augmenter les investissements dans les mesures de soutien communautaire aux dérives de consommation de

substances psychoactives. Il convient de noter que ce fonds cible directement les municipalités et les communautés autochtones afin d'obtenir des réactions rapides. Il s'agit d'un nouveau concept et modèle, qui se distingue de l'actuel Programme sur l'usage et les dépendances aux substances de Santé Canada. La FCM se félicite de l'annonce de ce nouveau Fonds et attend avec impatience d'en connaître les détails, y compris les critères d'admissibilité des municipalités et des projets.

Santé mentale des jeunes

- Dans le budget 2024, le gouvernement propose d'accorder 500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour la mise sur pied d'un nouveau Fonds pour la santé mentale des jeunes. Ce fonds aidera les jeunes à obtenir les soins de santé mentale dont ils ont besoin.
- Lors du congrès annuel de la FCM de 2023, les délégués ont adopté une résolution demandant au gouvernement fédéral d'élaborer une stratégie nationale globale pour la santé mentale, en tenant compte des enjeux interreliés du logement, de l'itinérance et de la toxicomanie, et tout en investissant davantage pour la santé mentale en assurant aux collectivités des fonds suffisants et de longue durée.
- Quoique le bienvenu, ce nouveau programme ne répond pas entièrement aux demandes de la FCM d'assurer des soins de santé mentale communautaires complets. La FCM se félicite néanmoins de la nature communautaire de ce programme, étant donné que le gouvernement fédéral s'est engagé à collaborer avec les organismes de santé communautaire, ce qui se conjuguera probablement avec les programmes financés par les municipalités.

Sécurité alimentaire

- Le budget 2024 annonce la création d'un programme national d'alimentation scolaire, qui fournira 1 milliard de dollars sur cinq ans à Emploi et Développement social Canada, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et à Services aux Autochtones Canada, à compter de 2024-2025, qui travailleront en collaboration avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones pour élargir l'accès aux programmes d'alimentation scolaire.
- En 2018, le conseil d'administration de la FCM a adopté une résolution demandant l'établissement d'un programme national d'alimentation en milieu scolaire. En mars, le conseil d'administration de la FCM a adopté une résolution, laquelle sera débattue au prochain congrès annuel de la FCM, et qui demande au gouvernement fédéral de soutenir les banques alimentaires locales ainsi que les mesures entreprises pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire. Cet engagement du budget 2024 répond directement aux représentations de la FCM sur cette question.